**Ce document est une proposition de texte voulant présenter votre comité départemental à un nouvel élu. Il est sous la forme neutre. A vous de le compléter selon les particularités de votre département.**

**2-3 choses bonnes à savoir en entrant au Comité Directeur USEP**

**Le Comité Directeur (CD)** : c’est le conseil d’administration de l’USEP du... Composé de x membres élus maximum (ou « fourchette » précisée dans vos statuts), il se renouvelle tous les 4 ans. Chaque membre est donc élu pour cette durée. Si le CD n’est pas complet, on procède à une élection complémentaire à l’AG suivante. Le CD se réunit au moins 3 fois par an. Le DASEN et le Directeur Jeunesse et Sport (ou leur représentant) sont membres de droit (voix délibérative). Le Pdt de la Ligue de l’enseignement et le Pdt de l’Ufolep (ou leur représentant) sont associés aux travaux du CD (voix consultative) (peut varier : à vérifier dans les statuts du comité départemental). L’USEP a été créée en 1939 d’abord comme commission scolaire de l’Ufolep ce qui explique ce lien qui perdure dans les statuts. La réalité de ce lien varie d’un département à l’autre. *Autres précisions, par exemple : les Pdts des secteurs et membres de l’équipe EPS, s’ils ne sont pas élus, sont invités au CD (cela dépend des départements).*

Le Comité Directeur définit un projet de mandature comprenant des grands axes en lien avec l’objet de l’USEP (vie sportive, associative, formation, pistes de développement, …). Ce projet peut (doit) être adressé aux associations avant l’AG élective. Il sert ensuite à la structuration du Comité Directeur (vice-présidence dédiée par exemple) qui définira un projet départemental de développement (PDD) décliné du plan national de développement (PND) et en adéquation avec le projet départemental de la Ligue de l’enseignement (projet fédéral).

*Documents à fournir aux nouveaux élus : statuts du comité, liste des membres du CD avec leurs coordonnées, règlement intérieur quand il existe, convention départementale Educ Nat-USEP-Ligue, accord-cadre Ligue-USEP, projets de développement départemental, régional et national, organigramme USEP dép, CRUSEP, USEP Nat*

**Le bureau** : élu au sein du CD après l’AG élective, il contribue au suivi régulier et prépare les dossiers qui doivent être validés (ou non) en CD. Il peut prendre des décisions sous réserve d’en référer au CD suivant. Il est composé d’au moins 4 membres (selon les statuts) mais il est conseillé de l’étoffer (trésorier et trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint, vice-présidents (en charge de la vie sportive et associative, des liens avec la Ligue, des liens avec l’Educ Nat, des représentations, du suivi des salariés, …). Il se réunit « en principe » 1 fois par mois. Suite à son élection, l’enregistrement des membres doit être effectué à la DDJSCS (ou la Préfecture).

**Les commissions** : le CD définit des commissions et/ou groupes de travail selon ses besoins, éventuellement ouverts à des membres extérieurs au CD. C’est une instance de concertation, réflexion, conseil au CD, mise en œuvre, …, détailler la liste des commissions de votre dép (finances, formation, vie sportive et associative, …)

**Le rôle de l’Assemblée Générale, du Comité Directeur, du Bureau et de ses membres et des commissions est précisé dans les statuts départementaux.**

**Relation Education Nationale** : ces relations sont cadrées par la convention nationale signée tous les 3 ans (ou 4) entre le MEN, l’USEP et la Ligue de l’enseignement. Il peut être utile d’indiquer ici la réalité propre au département : relation avec l’équipe EPS (dont le-la Délégué-e est membre), reconnaissance par la Direction Académique, éventuels moyens accordés (mise à disposition total ou partiel d’un-e délégué-e, temps accordé à un élu, à des responsables de secteur, journée(s) de formation (préciser), sollicitation sur la formation continue, … Noter d’éventuelles difficultés, points de vigilance, …

En rapport avec le lien Education Nationale, indiquer les liens existant avec l’**ESPE** : pas de liens, interventions (qui, quand, quoi, comment) sur la formation des M1, des M2, des PES, cadre des cours EPS, formation générale, CAPE (en lien avec la Ligue), accueil d’étudiants sur les projets de l’USEP.

**Partenariats** : lister et détailler les partenariats de tous ordres, déclinés ou non du national (sportifs, institutionnels, privés, financiers ou valorisés). Commentaire sur pistes, points de vigilance, évolutions, …

**Communication** : Indiquer quels moyens de communication sont utilisés par l’USEP, pour qui, quelles difficultés, retombées, pistes d’amélioration : lettre d’info (papier ou internet), bulletin de rentrée, bulletin contact national, site dép et nat (rég), réseaux sociaux, envoi mail… Préciser qui s’en occupe, le temps dédié.

**Lien USEP National** : rappeler le rôle d’une fédération (impulser des projets sur les différents échelons du territoire en accord avec une politique nationale, soutenir tous les échelons par des moyens humains, matériels et financiers, créer des ressources au service du réseau, définir un plan national de formation, aider les départements et régions en difficulté, …). Détailler quels échanges existent (contrats de développement, retours statistiques, aide à la formation, aides sur projets, en lien ou pas avec des fédérations, élu référent, …). Rappeler le fonctionnement des groupes de travail et commissions (élu national, permanent national, membres issus des territoires s’étant inscrit pour contribuer au projet national).

**Lien USEP Régionale** : indiquer le rôle, la composition et le fonctionnement du CRUSEP, celui de l’ETR. Préciser la nécessaire implication des départements dans la vie régionale.

**Le-la Délégué-e** : désigné-e par le CD (en concertation avec la Ligue de l’enseignement), le délégué départemental (ou directeur départemental) est « cadre permanent » de la Ligue de l’enseignement. Ses missions sont fixées par le CD USEP. Il assiste de droit aux AG, aux CD, aux bureaux et commissions. Il peut être à temps plein sur le service USEP ou partager son temps avec d’autres missions selon une part variable :

* Au sein de la Ligue : Ufolep, Lire et faire lire, Bafa, éducation, direction générale, …
* Au sein de l’Educ Nat : enseignant à mi-temps, CPC, CPD, autre mission

Il peut être **détaché** (enseignant salarié par la Ligue, renouvelé chaque année), **mis à disposition** (enseignant salarié par l’Educ Nat affecté à l’USEP, à plein temps ou à temps partiel), **salarié** (employé par la Ligue, éventuellement par l’USEP). Dans tous les cas, il existe un accord cadre national à décliner dans le département qui fixe les modalités. De même un document national de référence « missions du Délégué départemental USEP » précise les tâches dévolues au Délégué. Elles peuvent varier d’un département à l’autre.

**Le « cas » du ABC (votre département)**

**Situation du département au regard du réseau national** : Avec XXX enfants et YYY adultes, le ABC (rural, semi-rural, urbain, …) se situe en nème position des départements ce qui ne signifie pas grand-chose entre les très gros entre 20 et 40 000 (Nord, Rhône, Bouches-du-Rhône, Essonne, Réunion, Moselle, Loire-Atlantique) et les très petits à moins de 2500 (19 autres). Le taux de représentativité importe plus. Avec environ zz% des écoliers adhérents à l’USEP, le ABC « remonte » en nème place (préciser au regard de la région), la moyenne nationale étant entre 12 et 15%. *(voir statistiques fournies dans le rapport d’activité de l’USEP Nationale)*

**Vie associative de la vie départementale** : *(vise à donner un aperçu général aux nouveaux élus qui n’ont pas d’éléments de comparaison)* : exemple : Avec un CD presque complet (ou pas, ou composé de x membres sur y potentiels), 4 secteurs (ou + ou – ou pas) qui impliquent des enseignants avec des AG réelles (ou pas), 1 AG avec zz participants, des CPC impliqués ou pas, notamment sur telle et telle actions, l’USEP ABC… (décrire la situation, entre très satisfaisant et peut mieux faire (identifier les manques)).

**Focus historique, observatoire des pratiques, se situer par rapport à la tendance nat et rég** : *exemple : Historiquement présent hors du temps scolaire, l’USEP ABC a vu ses dernières années de nombreuses rencontres « basculer » ou naître sur temps scolaire. Malgré cela, elle maintient un calendrier hors temps scolaire grâce à l’action de ses 4 secteurs (6 à 8 rencontres hors temps scolaire par secteur). Le tiers de ses adhérents en maternelle (contre le quart au niveau national) explique en grande partie la croissance de ses dernières années. Depuis telle année, l’USEP a connu une baisse, une hausse, un maintien, … dû à …. Création de telles rencontres, suppression de telles autres, évolutions-adaptations de telles autres.*

**Finances (à travailler avec le trésorier)** : Avec un budget autour de xxx yyy€, le ABC est un « poids lourds » ou « poids plume » ou « poids moyen » par rapport à d’autres départements similaires, en raison de… (projets coordonnées type classes de découverte, mise à dispo d’enseignant donc pas de coût de poste, …). Dépendant des subventions à zz%, l’équilibre est très sain/précaire/… mais directement lié à … inscription aux projets, aide à l’emploi, CPO, … *Exemple de commentaires : Tant que les aides régionales et les autres subventions sont là, ça va mais la baisse de la CPO (et la santé de la Ligue) est une menace très sérieuse qui peut amener le CD à faire des choix. Difficilement au niveau des x salariés qui sont tous liés à une activité correspondant à des entrées financières, mais plutôt sur le délégué (travail de coordination d’équipe, de suivi de projets, de montage de dossiers, d’animation de la vie statutaire difficilement quantifiable en euros…)*. Autres éléments à analyser : coût des licences, part restant à l’USEP ABC, part de la Ligue éventuellement au service USEP (tout ou partie), choix concernant la prise en charge des transports, l’aide au fonctionnement des secteurs, subventions, …

**Salariés** : détailler pour chacun des postes l’historique, le cadre d’évolution, le type de contrat, l’intitulé, les missions, les aides liées (CPO liées aux actions, contrats aidés, subventions liées à un emploi), le coût total et le reste à charge du comité, les éventuels « avantages ». Volontaires (non salariés mais indemnisés par la Ligue via l’agence du service civique), les volontaires en services civiques peuvent apparaitre dans ce chapitre.

**Bénévoles** : il peut être utile d’indiquer l’implication des bénévoles sur la vie du comité et les différentes actions. Facile, difficile, perspectives, …

**Lien Ligue :**

*Proposition, là aussi à adapter à chaque département, la situation variant d’un département à l’autre.*

L’USEP est

* un comité départemental sportif autonome, organe déconcentré de l’USEP Nationale
* un secteur de la Ligue de l’enseignement et à ce titre décline le projet de la Ligue à travers le sport scolaire

Détailler « la part » que tient l’USEP dans les actions dans les écoles au sein de la Ligue. Rappeler les enjeux, évoquer éventuellement le contexte local et/ou national (liens, transversalité, crises, rapprochements).

***Ci-dessous quelques infos à connaître afin de ne pas avoir à trop y revenir***

**Petit historique** : *exemple d’un département : pendant longtemps la Ligue a fonctionné avec 5 détachés et 1 secrétaire, 2 détachés depuis 1996 (culturel et USEP) puis 1 seul depuis 2011 (USEP). Il y a quelques années, les délégués (ou chefs de service) assistaient à tous les CF. C’est encore le cas dans d’autres départements.*

**La CPO** : Il s’agit de la Convention Pluriannuelle par Objectifs. C’est la subvention que le MEN verse aux associations complémentaires. Environ 20 millions pour la Ligue nationale répartie par départements, à l’origine (2007 ou 2008) en fonction du nombre de détachés présents dans la fédération. *Exemple de commentaires : dans le dép AAA, pas de détachés en 2007, c’est donc peu de CPO ; dans le dép BBB, 4 ou 5 détachés en 2007, c’est plutôt beaucoup de CPO ; dans le ABC, 2 détachés en 2007, la somme touchée est dans la moyenne. Depuis 2007, les circulaires nationales précisent que les attributions correspondent aux actions menées par les fédérations (Liguse départementales) mais il faut tempérer cette position (voir courrier du SG Ligue nationale en 2010, précisant qu’il faut veiller à ne pas faire réintégrer trop d’enseignants car la CPO au niveau national s’explique encore en partie par le nombre de détachés dans le réseau…). Dans le ABC donc, cette CPO est de xxx yyy€. (depuis 2007, diverses baisses + ou – importantes et quelques légères hausses ou réajustement).* Libre ensuite à chaque fédération de répartir comme bon lui semble : même somme pour chaque service, tenant compte ou pas des postes d’enseignants (qui coûtent plus cher à cause des charges patronales très importantes), selon les actions menées, en fonction des affiliations, des charges des services,… *Exemple pour 1 département : dans le ABC, des réunions ont eu lieu en telle année pour définir un mode de répartition. Le consensus est le résultat de négociations entre les positions suivantes ………………………..*

Analyse sur les incidences du mode de répartition pour l’ensemble de la Ligue et pour le service USEP…

**Parts licences** : Descriptif détaillant quelle part revient à chaque instance et ce qui en est fait (service général, reversement, tâche effectuée pour le service (secrétariat, affiliation, comptabilité, …), tendance des dernières années et éventuels points de désaccord…

**Travail d’affiliation** : qui le fait, comment, qui facture quoi à qui, sur quelles bases.

**Retours de service Ligue** : liste des services assurés par la Ligue départementale et mode de facturation (si cela est facturé). Exemples : fiches de paie délégué, matériel mutualisé, xxx lignes comptables de refacturation frais réels, travaux généraux (câblage, installation d’internet), téléphone, copieur, ménage, mise à dispo de personnel, affiliations, comptabilité, …

**Connaissance des autres services de la fédération** : organisation, actions portées, politique d’affiliation, financements, organigramme

Liste des services, principales missions, personnel dédié, leviers éventuels ou difficultés potentielles, travail transversal, lien service USEP, …

**Répartition des associations et adhérents au sein de la Ligue** : Pour les affiliations, on sépare généralement Ufolep, Usep et « socio-culturel ». La Ligue ABC compte xyz assos affiliées : xx à l’Usep, yy à l’Ufolep et zz sur le socio-culturel (éventuellement préciser pour quelles « raisons » : activité, service (impact emploi notamment, ou accueil de service civique)).